

Ordre de préséance simple concernant les entités des Nations Unies (août 2023)

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies

(Directrices générales de l'Office des Nations Unies à Genève [ONUG], de l'Office des Nations Unies à Vienne [ONUUV] et de l'Office des Nations Unies à Nairobi [ONUN])ⁱ

Chefs des institutions spécialisées et des **organisations apparentées** (classement établi en fonction de la date d'entrée en vigueur de l'accord passé avec l'ONU)

- Organisation internationale du Travail [OIT] (14 décembre 1946)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO] (14 décembre 1946)
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO] (14 décembre 1946)
- Organisation de l'aviation civile internationale [OACI] (13 mai 1947)
- Fonds monétaire international [FMI] (15 novembre 1947)
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) (15 novembre 1947)
- .00000912 [(0000091ET0912 0 612 792 reWñBT/F1 11.52 Tf1 0 0 1 108.02 445.75 Tm0D8i)11(r)-4(e)8()-2(i

- Convention sur la diversité biologique (18 décembre 1997)
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (18 décembre 1997)

Chefs des fonds et programmes et d'autres entités (le PNUD d'abord, les autres en fonction de la date de création du fonds, du programme ou de l'autre entité concernée)

- Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD]
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF] (11 décembre 1946)
- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [UNRWA] (1^{er} janvier 1951)
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [HCR] (14 décembre 1950)ⁱⁱ
- Programme alimentaire mondial [PAM] (19 décembre 1961)
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] (30 décembre 1964)
- Fonds des Nations Unies pour la population [FNUAP] (1967)ⁱⁱⁱ
- Centre du commerce international [CCI] (1^{er} janvier 1968)
- Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE] (15 décembre 1972)
- Programme des Nations Unies pour les établissements humains [ONU-Habitat] (19 décembre 1977)^{iv}
- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida [ONUSIDA] (26 juillet 1994)^v
- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets [UNOPS] (19 septembre 1994)^{vi}
- Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes [ONU-Femmes] (2 juillet 2010)

Secrétaires généraux adjoints (en commençant par le Directeur de cabinet, puis par ordre de nomination)

Sous-Secrétaires généraux

Directeurs

ⁱ Pour les manifestations organisées dans leurs centres de conférence respectifs.

ⁱⁱ Le HCR a été créé le 1^{er} janvier 1951 en application de la résolution 319 A (IV) de l'Assemblée générale du 3 décembre 1949. Le 14 décembre 1950 correspond à la date à laquelle l'Assemblée générale a adopté le statut du HCR (résolution 428 (V) du 14 décembre 1950).

ⁱⁱⁱ Par sa résolution 2211 (XXI) du 17 décembre 1966, l'Assemblée générale a invité les organismes du système des Nations Unies à prêter un concours dans le domaine démographique. Comme suite à cette résolution, le Secrétaire général a créé le Fonds d'affectation spéciale pour les activités démographiques des Nations Unies. Son statut était alors celui d'un fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général. En 1969, le Secrétaire général a confié l'administration du Fonds à l'Administrateur du PNUD et l'a rebaptisé Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur le statut du Fonds. Dans sa résolution 3019 (XXVII) du 18 décembre 1972, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Secrétaire général, a placé le FNUAP sous son autorité, transformant ainsi le statut du Fonds, qui est devenu un organe subsidiaire de l'Assemblée.

^{iv} Dans sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a décidé que, au 1^{er} janvier 2002, la Commission des établissements humains deviendrait le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, organe subsidiaire de l'Assemblée générale dénommé ONU-Habitat, et que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) deviendrait le secrétariat d'ONU-Habitat. Avant cela, il y avait la Commission des établissements humains et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), comme indiqué notamment dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1977.

^v Par sa résolution 1994/24 du 26 juillet 1994, le Conseil économique et social a approuvé la création d'un programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida.

^{vi} L'UNOPS est devenu une entité distincte et identifiable en vertu de la décision 94/12 du Conseil d'administration du PNUD du 9 juin 1994 et de la décision 48/501 de l'Assemblée générale du 19 septembre 1994.